

Reprise et mise en œuvre des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée/de sortie (EES) (règlements [UE] 2017/2226 et [UE] 2017/2225) (développement de l'acquis de Schengen)

Madame la conseillère fédérale,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel vous remercie de lui avoir fourni la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique.

Nous sommes favorable à la reprise et mise en œuvre des règlements (UE) 2017/2226 et (UE) 2017/2225 concernant l'introduction et l'exploitation du système d'entrée/sortie (entry/exit system; EES) ainsi que la modification du code frontières Schengen prévoyant entre autres l'instauration d'un programme national d'allègement des formalités (National Facilitation Programme ; NFP).

Au niveau des conséquences financières et personnelles, le rapport explicatif laisse entendre que les cantons seront impactés. Les coûts que les cantons auront à supporter ne sont toutefois pas chiffrés. Nous le déplorons et demandons à obtenir des précisions à ce sujet.

En vous remerciant une nouvelle fois de nous avoir consulté, nous vous prions de croire, Madame la conseillère fédérale, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 16 mai 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND